



Compte rendu CDPA 41 du 3 avril 2018

Comment percevez-vous le partenariat dans votre parcours ?

Atelier 1 : Dans quels cas et pourquoi le partenariat ?

Selon les situations :

- Santé
- Addiction
- Département/ MDCS/ASE
- CIAS
- ONS
- UDAF/Curateurs
- RSA
- Pôle emploi

Atelier 2 : **Inconvénients**, **Avantages** du travail en partenariat ?

<p>« Faire à la place de » car manque de temps</p> <p>Quand trop d'acteur on se perd.</p> <p>Le TS ne doit pas tout faire.</p> <p>Important pour les personnes de ne pas être obligé de se répéter. Mais en cas de rendez-vous avec plusieurs partenaires, cela est parfois compliquer de parler de soi devant tout le monde.</p>	<p>« Ça aide à avancer »</p> <p>« Sécurisant »</p> <p>Avoir plusieurs TS permet d'accéder à l'autonomie et permet aux personnes d'aller vers l'extérieur.</p> <p>« Les TS sont là pour nous aider à nous en sortir tout seul ». Ils doivent nous accompagner à « aller vers »</p> <p>« Faire du lien »</p> <p>Le travail en partenariat c'est la liberté pour la personne, cela laisse « une marche de manœuvre ».</p>
---	--

Partenariat = repère = orientation

Il est décidé d'élaborer une charte des personnes accompagnées et du partenariat à transmettre à toutes les structures et certains partenaires.

Ne pas mettre dans le livret d'accueil car serait encore un élément supplémentaire. Plus sur une affiche A3 à proposer aux structures.

Cette affiche sera validée par la MRJ